

NOTE RAPIDE

DE L'INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME - ÎLE-DE-FRANCE N° 732



INTERNATIONAL

Novembre 2016 • www.iau-idf.fr

LIBAN : UNE CHARTE DE TERRITOIRE DURABLE POUR LE HAUT-METN

21 000 ha

SUPERFICIE DU TERRITOIRE COUVERT
PAR LA CHARTE DE TERRITOIRE DURABLE

64

MUNICIPALITÉS SIGNATAIRES
DE LA CHARTE (52 MUNICIPALITÉS
ET 2 FÉDÉRATIONS DE MUNICIPALITÉS)

1 18 000

HABITANTS ET RÉSIDENTS PERMANENTS
(2004)

250 000

HABITANTS EN PÉRIODE ESTIVALE (2004)

70%

DU TERRITOIRE COUVERT
PAR LES FORÊTS ET L'AGRICULTURE

ÉTIRÉE À L'EST DE BEYROUTH, LA RÉGION DU HAUT-METN CONSTITUE UN ESPACE PAYSAGER EXCEPTIONNEL. ENDOMMAGÉ PAR LA GUERRE ET MENACÉ PAR UNE URBANISATION INCONTRÔLÉE, CE TERRITOIRE FAIT AUJOURD'HUI L'OBJET D'UN PLAN DE SAUVEGARDE À TRAVERS UNE CHARTE POUR L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLES. FONDÉE SUR LA VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL, CULTUREL ET URBAIN, ELLE ÉTABLIT LES BASES POUR LA CRÉATION D'UN PREMIER PARC NATUREL RÉGIONAL AU MOYEN-ORIENT.

Le projet de territoire durable du Haut-Metn est le fruit du dialogue établi entre les municipalités, les associations locales et l'administration centrale libanaise, appuyé par une expertise libanaise et française de haut niveau. Son ambition consiste à fonder sur le patrimoine naturel et culturel, le développement économique et social du territoire. La charte signée par 52 municipalités et deux fédérations de municipalités engage les acteurs autour d'une vision partagée d'un plan d'aménagement intermunicipal et d'un programme d'actions concrètes. Elle est prévue pour une période de huit ans (2014-2021).

LE HAUT-METN : UN TERRITOIRE, DES POTENTIELS, DES FRAGILITÉS

Le territoire durable du Haut-Metn a été identifié dans le schéma directeur d'aménagement du territoire libanais (Sdatl)¹ parmi les six parcs naturels régionaux à créer. La démarche locale d'élaboration de la charte de territoire durable rend opérationnel ce volet du projet national. Ce projet a de plus contribué à la préparation par le ministère de l'Environnement de la loi sur les aires protégées en y faisant reconnaître le statut de « territoire durable ».

Un patrimoine culturel et architectural menacé par l'urbanisation

Le Haut-Metn a été le théâtre de nombreux conflits qui ont endommagé le patrimoine architectural et archéologique, constitué de palais, magnaneries, maisons traditionnelles, lieux de culte, gares, ponts et moulins. Le patrimoine bâti et naturel est aujourd'hui menacé par le développement urbain. L'urbanisation relie peu à peu les villages sans tenir compte du caractère des noyaux urbains anciens. L'absence d'une organisation globale de l'urbanisation menace le patrimoine naturel et culturel du Haut-Metn.



INSTITUT
D'AMÉNAGEMENT
ET D'URBANISME

